



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 9024

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème de la suppression de 91 comptoirs Banque de France, dont trois en Franche Comté, à savoir Montbéliard, Pontarlier et Saint-Claude. Cette décision fait peser la menace de nouvelles suppressions d'emplois alors que le taux de chômage de notre pays a dépassé la limite du supportable. La création de la Banque centrale européenne, qui conduira la politique monétaire dans l'Union économique et monétaire, exige sans doute des restructurations au sein de l'institution actuellement émettrice du franc, mais celles-ci doivent s'opérer en évitant le centralisme. Les comptoirs de la Banque de France ont, en effet, une mission de service public et un grand rôle au titre de l'aménagement du territoire qu'il faut préserver. Elle lui demande, par conséquent, quelles mesures seront prises pour infléchir la logique des moindres coûts initiée par M. le gouverneur de la Banque de France.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le gouverneur de la Banque de France vient d'engager, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de discussions avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les évolutions que les exigences de modernisation et de préparation des échéances européennes pourraient rendre nécessaires soient précédées d'un dialogue social approfondi. Une première rencontre avec les partenaires sociaux a ainsi eu lieu le 15 janvier. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le Conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9024

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 243

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 847